

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA NARBONNAISE**

-----

Département  
DE L'AUDE

-----

Séance du vingt deux décembre deux mille trois

Sous la présidence de M. Michel MOYNIER

Présents ou représentés : Mme Yvette BARBANSON, Melle Irène BENARD, MM. Gérard CRIBAILLET, Robert DEJEAN, Mme Françoise DUBOURDIEU, MM. Bernard GEA, Aimé LAFFON, Ange MANDELLI, Louis MOLVEAU, Gilbert PLA, Alain SABLAIROL, Louis VIC.

Excusé : M. Didier CODORNIOU.

N°121

**OBJET : CONSTRUCTION D'UN LOCAL ASSOCIATIF SUR LE QUARTIER  
PRIORITAIRE DE RAZIMBAUD**

Monsieur le Rapporteur expose :

Ce projet concerne le quartier le Razimbaud inscrit comme quartier prioritaire de la politique de la ville de la Communauté d'Agglomération de la Narbonnaise.

Il vise à remplacer un local associatif devenu à ce jour complètement obsolète, et ne répondant plus aux normes de sécurité pour accueillir un public jeune.

La construction d'un nouveau local au sein d'un collectif de logements sociaux récemment réhabilités permettra de redonner une autre image au quartier, ainsi que d'installer une nouvelle dynamique sur le quartier de Razimbaud.

En effet cela permettra d'asseoir durablement l'action menée sur le quartier par les acteurs de terrain (associations, médiateurs, adultes-relais...) et d'installer durablement un maillage entre tous ces acteurs.

L'Association des Jeunes de Razimbaud (AJR) aura en charge la gestion de ce lieu.

Elle pourra mener à bien ses activités traditionnelles (Accompagnement à la scolarité et Activités Socioculturelles) et ouvrir le lieu à un large public pour proposer des activités mobilisant les habitants du quartier et concourant à créer du lien et de la cohésion sociale.

Pour mener à bien cette action l'association pourra bénéficier d'un local d'une surface totale de 250 m<sup>2</sup> composé de 4 salles de dimensions variées, d'un bureau, d'une cuisine et de sanitaires.

Un calendrier prévisionnel a été établi par les services techniques, pour que ce bâtiment puisse être opérationnel à la rentrée 2004.

Le coût prévisionnel de l'opération a été estimé à **315 000 €TTC** dont **70 % environ** du montant HT pourra être pris en charge par les partenaires de la Politique de la ville.

Il convient pour financer cette opération de solliciter Monsieur le Président du Conseil Régional, Monsieur le Président du Conseil Général, Monsieur le Président de la CAF et Monsieur le Préfet pour l'obtention de la subvention la plus large possible.

**Je vous propose :**

- de solliciter Monsieur le Président du Conseil Régional, Monsieur le Président du Conseil Général, Monsieur le Président de la CAF et Monsieur le Préfet, afin d'obtenir l'aide financière la plus large possible,
- d'autoriser M. le Président à signer tout document administratif, technique et financier se rapportant à ce dossier.

**Le Bureau adopte à l'unanimité.**

Le Président,

Michel MOYNIER.